

## Studio Libre

**Studio Libre** est un dispositif d'accueil et d'accompagnement des équipes artistiques professionnelles en **région Occitanie**. Il a vocation à structurer, à encadrer et à développer le soutien apporté par le CDN de Montpellier aux artistes travaillant sur le territoire.

Ce dispositif permet aux artistes de faire une demande mise à disposition d'espace et d'accompagnement technique et/ou logistique pour la réalisation de leurs projets, et à l'équipe du CDN de découvrir les équipes, les projets, de les côtoyer au sein du lieu.

La demande de **Studio Libre** peut porter sur tous les espaces de travail et tous les ateliers de **La Fabrique**, qu'ils soient dévolus à la recherche, à la conception, à la répétition ou à la fabrication :

- petite salle,
- studio de répétitions,
- atelier des auteurs,
- atelier décors,
- atelier son,

Elle peut inclure un accompagnement technique ou logistique - qu'il s'agisse d'une mise à disposition de matériel ou d'un soutien assuré par l'équipe technique du CDN, en fonction de l'activité de création et de programmation du CDN.

Les accueils en **Studio Libre** sont d'une durée d'une à trois semaines consécutives ou non. Selon certaines modalités et si les équipes le souhaitent, une présentation professionnelle peut également être organisée.

Le dispositif **Studio Libre** est ouvert à toutes les propositions et à toutes les étapes de travail. Il favorise néanmoins les projets de recherche et de création théâtrale, conformément aux missions du Centre Dramatique National. Il n'entraîne pas d'obligation de production ou de diffusion pour le CDN.

La demande doit comprendre le formulaire **Studio Libre** dûment rempli, précisant les conditions souhaitées (dates, salle ou atelier envisagé, accompagnement technique et/ou logistique) et une note artistique sur le projet.

Pour tout accompagnement technique et/ou logistique, notez que le CDN assure un accueil par un personnel technique permanent dans la limite de 4h sur la durée du **Studio Libre**. Tout besoin supplémentaire fera l'objet d'un devis et sera facturé à la compagnie.

Lorsqu'il s'agit d'un **Studio Libre** sollicitant les ateliers de décors, de costumes, les ateliers numérique, son ou de montage audiovisuel, les consommables (tissus, aiguilles, matériaux de construction, béton, bois, etc.) sont à la charge des équipes artistiques. Pour des besoins spécifiques, un devis peut être établi par le CDN à la compagnie.

## Renseignements sur l'équipe artistique

Nom et coordonnées du responsable artistique :

Nom et coordonnées du responsable administratif :

Nom de la compagnie :

Adresse :

Adresse mail :

N° téléphone :

## Renseignements sur le projet

Titre :

Composition de l'équipe (nombre, nom, fonction des membres de l'équipe) :

Partenaires du projet :

## Modalités de résidence

Les accueils en Studio Libre sont d'une durée minimale d'une semaine et maximale de trois semaines, consécutives ou non.

Les espaces sont attribués en fonction des disponibilités, nous vous recommandons d'indiquer de larges plages de disponibilités et/ou plusieurs périodes possibles.

Inscrire la ou les périodes souhaitées, en regard des espaces de travail ou ateliers envisagés. Si plusieurs espaces sont possibles, merci de le préciser.

> Périodes souhaitées

> Espaces de travail ou ateliers

> Votre projet inclura-t-il de la musique live ?

> Liste du matériel souhaité (si nécessaire)

> Personnel(s) technique(s) souhaité(s) (fonction + nombre de demi-journée, si nécessaire)

> Planning prévisionnel (temps/horaires de montage, répétitions, démontage par exemple)